

---

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

---

Délibération n°2020-02-05

---

*Débat d'orientation budgétaire  
2020.*

---

**LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2020  
Date d'affichage : 12 février 2020  
Date d'envoi de la convocation : 12 février 2020

### **Membres présents :**

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Annette FEUILLADE-MASSON, Thibaut SIMONIN, Martial BOUSSOU, Robert BAUER, Annie LAMIRAUD, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Annie COULOMBEL, Juliette LOUIS, Éric ROUSSEAU, Séverine CHEMINADE, Evelyne BONNEAU, Pierre ROUGEMONT, Frédéric RÉAUD, Francis CAILLAUD, Paulette MICHEL, Jean-Jacques FOURNIÉ, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Nicole GUIRADO, Michel TAMISIER et Serge LOUIS.

Arrivée de Céline LE GOUÉ à 18 h 36 pour la question n°1

### **Absents avec procuration :**

Jean-Pierre COURALET avec procuration à Nicole GUIRADO.

### **Absents :**

Laure BARBIER, David BRIÈRE et Marie-France CHANGEUR.

Nicole GUIRADO a été nommée secrétaire de séance.

**Conseil municipal du 18 février 2020**

PREFECTURE DE LA CHARENTE  
Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales  
**21 FEV. 2020**  
Courrier : Arrivée

**DELIBERATION N°2020-02-05**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020.**

**REFERENCES :**

- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République.
- Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 – Titre IV

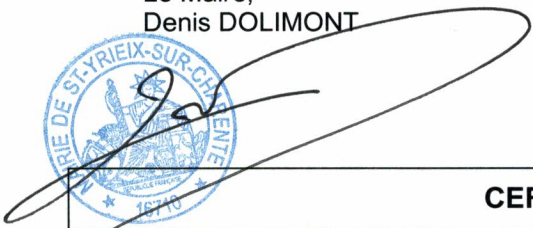
Conformément à l'article 11 de la loi ci-dessus référencée, un débat public a eu lieu ce jour, mardi 18 février 2020, au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse dont copie jointe, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 20 février 2020.*

Le Maire,  
Denis DOLIMONT



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> ----- <i>21/02/20</i> -----	<u>Affiché le :</u> ----- <i>24/02/20</i> -----
--	--

A Saint-Yrieix, le *24/02/20*  
Le Maire,  
Denis DOLIMONT

